

RAPPORT DE LA JOURNEE D'ECHANGES ENTRE LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DES DROITS DE L'HOMME CONGOLAISES (ONGDH) ET LA POLICE NATIONALE CONGOLAISE (PNC)

I. Introduction

- A l'issu des dialogues politiques qui ont consacré la fin de la guerre et conflits, la mise sur pied d'un nouvel ordre politique et la tenue des élections pour l'avènement d'un Etat de droit, la RDC amorce des grandes reformes dans divers secteurs dont celui de la police.
- L'un des principes clés de la reforme de la PNC soutenu tant par la Constitution de la 3^{ième} République en RDC que par le Groupe Mixte de Réflexion sur la Reforme et la Réorganisation de la police Nationale Congolaise (GMRRR) est la promotion et la protection des droits Humains par et dans la Police Nationale Congolaise.
- Aux termes des dispositions constitutionnelles relatives aux droits Humains, aux libertés fondamentales et aux devoirs des citoyens et de l'Etat, tous les citoyens sont égaux devant la loi et doivent jouir d'une égale protection par les pouvoirs publics.
- Le rapport du GMRRR souligne la nécessité pour la nouvelle police en RDC de cultiver le respect scrupuleux des libertés publiques et de l'ensemble des droits humains afin de regagner la confiance des citoyens.
- Fort de cette impérieuse nécessité de contribuer à l'humanisation de la Police Nationale Congolaise, IDASA (Institut pour la Démocratie en Afrique du Sud) a appuyé l'organisation d'une journée d'échanges entre les ONGDH et la PNC sur : " Les droits Humains et la PNC"
- Deux ONGDH Congolaises avaient procédé à l'organisation matérielle et technique de cette journée, il s'agit du Centre de Recherche Action sur Justice et résolution 1325, en sigle "CJR 1325" et action pour l'Education au Droit, en sigle A.E.D.
- Tenue en date du jeudi 20 septembre 2007 au Fadden Hause, cette journée avait connu la participation de plus de 40 participants dont les officiers de la PNC et des défenseurs des droits Humains (représentants des ONGDH Congolaises).
- L'objectif principal de cette rencontre était de commencer un dialogue entre les ONGDH et la PNC sur les stratégies de promotion et de respect des droits de l'Homme.

- Pour ce faire, 30 ONGDH congolaises s'étaient préalablement réunies la mi-journée du 19 septembre 2007 pour réfléchir sur quelques stratégies susceptibles à proposer à la PNC pour faciliter non seulement la promotion des Droits Humains au sein de la PNC, mais également leur respect tant par la PNC que par les ONGDH.

II. Les résultats de travaux de la mi-journée du mercredi 19 septembre 2007

- Après la présentation des objectifs de la rencontre par Me Irène ESAMBO DIATA du CJR 1325, l'exposé d'orientation de Me MISSAKI avait planché sur les méthodes classiques de travail des ONGDH par rapport à la promotion des droits de l'Homme par la PNC.
- Il s'agit entre autres, du monitoring, de l'accompagnement en justice des victimes, du plaidoyer ; etc.
- Toutes ces méthodes ayant démontré leurs limites, il est plus que nécessaire aujourd'hui que les ONGDH réfléchissent sur leur renforcement voire même sur d'autres méthodes plus efficaces susceptibles d'améliorer la collaboration avec la police sur la question de la protection des droits Humains. Car, la promotion et le respect des droits humains requièrent une certaine responsabilité aussi bien de la police que des ONGDH.
- Deux grandes questions avaient animées le débat dans les carrefours. Ci-dessous les résultats des travaux de chaque carrefour :

GROUPE I		GROUPE II	
Question	Réponses	Questions	Réponses
1) Définir les stratégies de collaboration entre les ONGDH et la PNC	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir compte du cahier des charges de la société-civile dans l'élaboration des textes juridiques pour la PNC - Accès aux amigos de la PNC par les ONGDH - Rencontres périodiques entre ONGDH et la PNC pour évaluer l'évolution dans le domaine des droits Humains Plaidoyers conjoints PNC et ONGDH sur les questions importantes des droits Humains (ex : vote des lois, etc) 	1) Définir les stratégies de collaboration entre les ONGDH et la PNC	<ul style="list-style-type: none"> - Visite des cachots et autres Amigos - Monitoring - Rencontres sportives entre la PNC et les ONGDH - Plaidoyers
2. Définir les grands axes de collaboration entre la PNC et les ONGDH	<ul style="list-style-type: none"> - La révision des lois sur la PNC - La vulgarisation des lois sur la PNC - La formation de la PNC sur les Droits Humains - La sensibilisation de la population sur la mission de la Police - 	2) Définir les grands axes de collaboration entre la PNC et les ONGHD	<ul style="list-style-type: none"> - Protection des droits de mineurs, des femmes etc. - La formation sur la procédure pré-juridictionnelle - Vulgarisation des lois - Suivi et évaluation de programmes relatifs aux Droits Humains

- Après la mise en commun les deux groupes avaient retenu à titre des stratégies communes des ONGDH pour la collaboration avec la PNC ce qui suit :
 - 1) Les stratégies classiques telles que le monitoring parce qu'il permet de veiller sur le travail de la PNC en faveur de la population.
 - 2) La multiplication des rencontres d'échanges entre la PNC et les ONGDH parce qu'elles permettent de créer le climat de confiance et de compréhension mutuelle
 - 3) Plaidoyers pour le changement des conditions de vie sociales des policiers
 - 4) Sensibilisation de la population sur les missions de la PNC ; ect.

III. Les résultats de travaux de la journée du jeudi 20 septembre 2007

- Cette journée avait connu la participation de 46 personnes dont 30 représentants des ONGDH Congolaises et 16 officiers de la Police Nationale Congolaise.
- Cette participation massive des officiers supérieurs de la PNC démontre non seulement de la pertinence de l'organisation de telles assises au moment où la RDC est en pleine réforme de sa Police Nationale, mais aussi de l'importance que la PNC accorde à la question de la promotion et la protection des droits de l'Homme.
- A l'issue du mot d'introduction par Me Loochi KIZUNGU, de l'Action pour l'Education aux Droits (A.E.D), deux exposés avaient précédé les travaux en ateliers. Il s'agit de l'exposé de Mme Lydie EBENGADU Labor Optimus, qui avait planché sur "la contribution des ONGDH (société-civile) à la promotion et au respect des droits de l'Homme par et au sein de la Police nationale Congolaise.
- D'entre de jeux, l'oratrice avait fait une petite historique sur la PNC avant de donner la vision de la 3^{ième} République sur les droits Humains telle que poursuivie dans la réforme de la Police en RDC.
- Pour conclure, elle aborda les stratégies de collaboration entre les ONGDH et la PNC qui doit se traduire par l'appropriation de la police par la population. Autrement dit, il doit exister une complicité constructive entre la population et la police sans pour autant empêcher cette dernière d'accomplir sa tâche au regard des normes modernes, internationales et nationales.

- D'où, la nécessité d'un partenariat entre la population et la police symbolisé par un véritable tandem "Civil-policier" à travers la mise sur pied des organes paritaires (police –populations) à tous les niveaux.
- Sur ce point, l'oratrice avait loué l'institution d'un Comité de suivi des violations des Droits de l'Homme par les autorités de la PNC. C'est déjà un bon départ pour le partenariat entre les ONGDH et la PNC.
- Le deuxième intervenant, l'Inspecteur Louison KIBONGE avait abordé sur " La vision de la Police Nationale Congolaise par rapport à la promotion et au respect des droits de l'Homme".
- L'orateur avait évoqué la mission Constitutionnelle de la Police (la sécurité publique, la sécurité des personnes et de leurs biens, le maintien et le rétablissement de l'ordre public, la protection rapproché des hautes autorités avant d'aboutir à une question capitale : " Comment exercer une mission aussi délicate tout en assurant la promotion et le respect des droits de l'Homme.
- Cette question charnière pose toute la problématique de la PNC en tant qu'instrument capital et essentiel pour la garantie des droits Humains dans une société qui se veut démocratique comme la RDC.
- En tant qu'institution organisée, la PNC comprend des ordinaires et extraordinaires ainsi que des missions spéciales exercées au titre de suppléance d'appui ou de concours à des services spécialement institués à cet effet.
- La vision de la PNC en matière de promotion et du respect des droits Humains ne peut que s'appréhender au travers de ces différentes missions.
- Avant de conclure son exposé, l'orateur aborda quelques défis à relever par la PNC dans l'accomplissement de ses missions dans le respect des droits Humains. C'est notamment :
 - l'insuffisance des équipements adéquats et adaptées à l'ampleur de sa mission,
 - l'insuffisance du personnel qualifié
 - les conditions sociales du personnel et cadre de la PNC
 - les activistes des droits Humains qui considèrent la PNC comme auteurs des violations des droits Humains. D'où, le climat de méfiance entre les ONGDH et la PNC.
- Toutes fois, au-delà de ces difficultés, l'évidence de la volonté politique des autorités étatiques pour doter le pays d'une police professionnelle, respectueuse des normes déontologiques et des lois et par conséquent, garantir les droits fondamentaux de la personne, est réelle.

- Sans affirmer que la PNC a atteint le standard requis dans la protection des droits Humains, il y a lieu de percevoir, avait conclu l'orateur, l'ouverture à collaborer dans un dialogue franc et constructif avec les partenaires tant nationaux qu'internationaux pour atteindre l'objectif capital, à savoir la promotion et la protection des droits Humains.
- Un débat houleux portant sur plusieurs questions notamment celle du statut de la femme policière, le principe du secret de la procédure préjuridictionnelle, le droit aux avantages sociaux des policiers avait suivi ces deux exposés.
- Les participants s'étaient scindés en deux groupes pour traiter en ateliers de deux questions suivantes :
 - 1) Définir les stratégies de collaboration des ONGDH et la PNC pour la promotion des droits de l'Homme.
 - 2) Echanger sur les modalités de mise en œuvre du mécanisme de promotion et de protection de droit des l'Homme au sein de la Police Nationale Congolaise
- Le tableau ci-dessous traduit l'essentiel du travail de chaque atelier

GROUPE I	
<p>Stratégies de collaboration entre la PNC et les ONGDH pour la promotion et le respect <u>des Droits Humains</u></p> <p>1. <u>Promotion des Droits Humains</u></p> <p>a) Création d'un cadre de concertation mixte (ONGDH et la PNC) à tous les niveaux</p> <p>b) Plaidoyer</p> <p>c) Formation des agents de la PNC sur les Droits Humains</p> <p>2. <u>Protection des Droits Humains</u></p> <p>a) La cartographie des ONGDH et leurs interventions</p> <p>b) <u>Monitoring</u></p> <p>c) <u>Vulgarisation</u></p>	<p>Modalités de mise en œuvre du mécanisme de promotion et de protection des droits de l'homme au <u>sein de la PNC</u></p> <p>1. <u>Promotion des Droits Humains</u></p> <p>a) Rencontres périodiques entre la PNC et ONGDH pour des échanges</p> <p>b) Mise sur pied d'un groupe mixte restreint chargé du plaidoyer</p> <p>c) Fournir à la PNC la documentation et les outils de travail appropriés</p> <p>2. <u>protection des Droits Humains</u></p> <p>a) Identifier les ONGDH selon leurs domaines d'interventions</p> <p>b) Création d'un groupe mixte restreint (ONGDH et la PNC)</p>

GROUPE II

<p><u>Stratégies de collaboration entre la PNC et les ONGDH pour la promotion et le respect des droits</u></p> <ol style="list-style-type: none"><u>1.</u> Echanges permanents entre les ONGDH et la PNC afin de dissiper les malentendus<u>2.</u> sensibilisation de la police sur sa mission et de la population sur la mission de la police<u>3.</u> rencontres sportives entre la PNC et les ONGDH<u>4.</u> production des tranches d'émissions radio-télévisées entre la PNC et les ONGDH à téléphone ouvert.	<p><u>Modalités de mise en œuvre du mécanisme de promotion et de protection des Droits Humains au sein de la PNC</u></p> <ol style="list-style-type: none"><u>1)</u> Mise sur pied d'un cadre de concentration entre la PNC et les ONGDH<u>2)</u> Mise à niveau et stage d'étude pour la PNC au pays et à l'étranger sur les questions de droits Humains ainsi que les campagnes de sensibilisation de la population sur la mission de la PNC pour un changement positif des mentalités.<u>3)</u> Installation d'un bureau de coordination PNC et ONGDH dans chaque district pour une gestion rapide et meilleur des cas de validation des droits Humains<u>4)</u> Doter la PNC d'équipement de communication moderne pour la récolte, le traitement et la diffusion des éléments dans le cours de civisme<u>5)</u> Intégration des notions relatives à la mission et au rôle de la Police afin d'informer les enfants dès le bas âge.<u>6)</u> Améliorer sensiblement les conditions socio-économiques du policier
---	--

- A l'issue de la mise en commun des travaux en groupes, les participants avaient adoptés quelques recommandation que voici :

Recommandation	Timing	Responsable
- Créer un cadre ou un espace d'échanges entre la PNC et les ONGDH sur les questions des droits Humains	Moyen terme	PNC
- Faciliter la visite des amigos et cachots aux ONGDH	Court terme	PNC & ONGDH
- Sensibiliser et former les agents de la police sur les droits Humains	Moyen terme	PNC & ONGDH
- Sensibiliser la population sur le rôle et la mission de la PNC	Moyen terme	ONGDH
- Organiser des rencontres sportives entre les ONGDH et la PNC pour détendre les relations	Court terme	PNC & ONGDH
- Identifier les ONGDH selon leurs domaines d'interventions en vue d'une cartographie nécessaire pour la collaboration entre la PNC et les ONGDH	Moyen terme	PNC
- Organiser les plaidoyers pour l'adoption des lois relatives à la PNC et à l'amélioration des conditions de vie du policier.	Court terme	ONGDH
- Faire une déclaration pour féliciter et encourager le travail	Court terme	ONGDH

qu'accomplissent la police de roulage actuellement dans la ville de Kinshasa		
--	--	--